

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **13/10/2023**

*Date d’Affichage : **13/10/2023**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **16**

*VOTANTS : **18**

L’an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR , Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Monsieur Olivier SCARSETTO,

Étaient absents excusés :

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien

BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE
MAIRE**

Lors de chaque réunion de l’assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l’exécutif sur délégation de l’organe délibérant :

Le 19 septembre 2023 : 2023-22 Décision de signer le renouvellement de la convention avec le CIGGC pour la transmission des dossiers des agents titulaires de la collectivité de Margency au service CNRACL pour « l’assistance retraite CNRACL ». Durée de 3 ans.

Le 3 Octobre 2023 : 2023-24 Décide de signer une convention de mise à disposition d’un bureau et d’une salle commune dont cuisine dans l’Espace communal avec l’association « APEIM » dont le président est Monsieur Yvon MAVOUNGOU. Durée de 3 (trois) ans à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction

Le 3 Octobre 2023 : 2023-25 Décision de signer une convention de coordination Sécurité et Protection de la Santé avec la société ALPHA CONTROLE située au 46 avenue des frères Lumière à Trappes(78190) dans le cadre de la réfection de la cour, VRD et couverture d’étanchéité de l’école élémentaire Saint Exupéry à Margency (95580). Le montant des honoraires est de 2 700,00 € HT (deux mille sept cent euros) soit 3 240,00 € TTC (trois mille deux cent quarante euros).

Le 3 Octobre 2023 : 2023-26 Décision de signer une convention de coordination Sécurité et Protection de la Santé avec la société ALPHA CONTROLE située au 46 avenue des frères Lumière à Trappes (78190) dans le cadre de la rénovation des sanitaires de l’école élémentaire Saint Exupéry à Margency (95580). Le montant des honoraires est de 2 380,00 € HT (deux mille trois cent quatre-vingt euros) soit 2 856,00 € TTC (deux mille huit cent cinquante-six euros).

Le 3 Octobre 2023 : 2023-27 Décision de signer une convention de contrôle technique avec la société ALPHA CONTROLE située au 46 avenue des frères Lumière à Trappes (78190) dans le cadre de la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Saint Exupéry à Margency (95580). Le montant des honoraires est de 1 850,00 € HT (mille huit cent cinquante euros) soit 2 220,00 € TTC (deux mille deux cent vingt euros).

Le 3 Octobre 2023 : 2023-28 Décision de signer une convention de contrôle technique avec la société ALPHA CONTROLE située au 46 avenue des frères Lumière à Trappes (78190) dans le cadre de la rénovation peinture, plomberie et ventilation de l'école élémentaire Saint Exupéry à Margency (95580). Le montant des honoraires est de 1 850,00 € HT (mille huit cent cinquante euros) soit 2 220,00 € TTC (deux mille deux cent vingt euros).

Le 3 Octobre 2023 : 2023-29 Décision de signer une convention de contrôle technique avec la société ALPHA CONTROLE située au 46 avenue des frères Lumière à Trappes (78190) dans le cadre de la réfection de la cour, VRD et couverture d'étanchéité de l'école élémentaire Saint Exupéry à Margency (95580). Le montant des honoraires est de 1 850,00 € HT (mille huit cent cinquante euros) soit 2 220,00 € TTC (deux mille deux cent vingt euros).

Le 5 Octobre 2023 : 2023-30 Décision de signer une convention de financement avec la Région Ile de France domiciliée au 2 rue Simone Veil - 93400 Saint Ouen sur Seine, afin d'obtenir un soutien financier au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif ».

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 25 janvier 2023.

Le programme d'investissement est de 2 015 544,00 € (deux millions quinze mille cinq cent quarante-quatre euros) pour la création de la maison de santé. Le montant maximum de la subvention est de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros).

Le 5 Octobre 2023 : 2023-31 Décide de signer un avenant à la convention 2022-029 de mise à disposition d'une salle communale avec l'association « CLUB DU SOURIRE » dont la présidente est Madame Marguerite MARY. La salle mise à disposition sera la salle des Baladins à la place de la salle du Grand Balcon.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A. de Margency, l'instance dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 20/10/2023

